

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DLH 340 Autorisation de la prise de participation de Paris Habitat-OPH à une société civile de construction-vente pour l'opération « immeuble Lelong Saint-Vincent de Paul ».

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment les articles L 421-1, R. 421-3 et R.421-16 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de Paris Habitat-OPH à une société civile de construction-vente pour l'opération « immeuble Lelong Saint-Vincent de Paul » (75014) ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la prise de participation par Paris Habitat-OPH dans une SCCV à constituer pour l'opération dénommée « IMMEUBLE LELONG SAINT-VINCENT-DE-PAUL » (75014), estimée à ce stade à hauteur de 9,05% du capital social, dans l'hypothèse où le groupement constitué par URBAN COOP, PARIS HABITAT-OPH et la CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE serait désigné en tant que lauréat. Les actionnaires pressentis de la SCCV seraient : URBAN COOP / PARIS HABITAT-OPH / CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE.

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise ses représentants au sein du Conseil d'Administration de Paris Habitat-OPH à approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation à la SCCV, qui serait constituée par le groupement URBAN COOP / PARIS HABITAT-OPH / CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE, pour le lot « Lelong » de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul (75014).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO